



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question au Gouvernement n° 4066

Texte de la question

PÉNURIE DE VACCINS BCG

M. le président. La parole est à M. François Scellier, pour le groupe Les Républicains.

M. François Scellier. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, depuis deux ans, notre pays est confronté à une pénurie de vaccins.

Bien que la vaccination BCG ne soit plus obligatoire depuis 2007, elle demeure fortement recommandée, surtout en Île-de-France, pour les enfants entrant en crèche ou à l'école.

Les PMI vers lesquelles les professionnels de santé orientent les parents sont elles-mêmes démunies, ce qui amène chacun à se procurer les vaccins dans des régions moins touchées par la pénurie, voire à l'étranger.

Depuis fin avril, le laboratoire Sanofi Pasteur ne disposant plus d'aucune dose du seul vaccin contre la tuberculose commercialisé en France, le BCG SSI, un produit de substitution est proposé aux parents : l'Infanrix Hexa, qui immunise aussi contre l'hépatite B, dont la vaccination n'est pas obligatoire. Mais ce vaccin contenant de l'aluminium, des interrogations se sont élevées s'agissant de son innocuité. On l'accuse aussi de favoriser le développement de la sclérose en plaques. De nombreux parents saisissent ce prétexte pour refuser toute vaccination.

Par ailleurs, l'Infanrix Hexa est beaucoup plus coûteux que les autres vaccins. Enfin, immuniser les enfants contre six maladies d'un coup constitue en soi un geste médical risqué, qui peut déclencher une réaction immunitaire incontrôlée et augmenter le risque de maladie auto-immune sur le long terme.

À l'heure actuelle, après avoir fait appel à des stocks danois, c'est aux vaccins polonais que l'on recourt, alors même que ceux-ci présentent des différences avec le vaccin français, notamment en matière de conservation et de doses. En outre, le vaccin polonais ne serait disponible que dans les centres de protection maternelle et infantile, les PMI.

Madame la ministre, que comptez-vous faire pour mettre fin à cette pénurie ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé.* Monsieur le député, la question de la pénurie de vaccins BCG est posée à notre pays, comme à tous les pays européens depuis plusieurs mois. La pénurie tient au fait que le laboratoire danois produisant les vaccins mis ensuite sur le marché par les

laboratoires Sanofi Pasteur MSD a été confronté à une défaillance technique, qui a abouti à une rupture en approvisionnement.

Nous avons cherché des solutions. Depuis le mois d'avril dernier, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a autorisé la mise sur le marché d'un autre vaccin, produit par un laboratoire polonais, le laboratoire Biomed-Lublin, après s'être évidemment assurée que toutes les garanties de sécurité sont apportées pour permettre la vaccination.

Quelle est la situation actuelle ? Le conditionnement de ce vaccin n'est pas le même que celui qui existait auparavant, ce qui provoque dans les PMI un certain nombre d'incompréhensions ou de difficultés.

C'est la raison pour laquelle certaines PMI – peut-être est-ce le cas dans votre département – n'ont pas procédé à la commande de ces vaccins. J'ai donc demandé que la Direction générale de la santé appelle au téléphone toutes les PMI de France pour faire œuvre de pédagogie et s'assurer que celles-ci seront en mesure de proposer le vaccin BCG à tous les enfants qui en ont besoin.

Quant à moi, je réunirai les laboratoires pharmaceutiques à la fin du mois de juin, comme je m'y étais engagée, pour faire le point avec eux sur la situation des vaccins en France.

Données clés

Auteur : [M. François Scellier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4066

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 juin 2016](#)